

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-SEPT OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 11 Octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héroïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, MM. LEMTIRI Kacem, DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mmes PILLA Claire ; DOMRAULT-TANGUY Carole ; Mmes LARVENT Vanessa, HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, Adjointe [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;
M. CAUDRON Christophe, Conseiller municipal [pouvoir à M. FRAPPART Laurent].

ÉTAIT ABSENT ET EXCUSÉ :

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEMTIRI Kacem.

O B J E T

N°34

POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT

**IMMEUBLE SIS 48 RUE PIERRE CORNEILLE À LAMBERSART - PROCÉDURE D'ÉTAT
D'ABANDON MANIFESTE**

.../...

RAPPORT DU MAIRE

L'immeuble situé 48 rue Pierre Corneille à Lambersart, repris au cadastre sous les parcelles AH295 et AH948 est inoccupé et n'est plus entretenu depuis plusieurs années, causant des nuisances préjudiciables au respect du cadre de vie et à la pleine jouissance du lieu de vie du voisinage de l'immeuble.

Celui ci appartient à Monsieur LEMARCHAND résidant au 18 LE BAS JASSON, Route de Collobrières 83250 La Londe Les Maures.

Considérant :

- les signalements effectués par des riverains auprès des services municipaux notamment en date du 03 septembre 2020 et du 12 octobre 2022 concernant la végétation débordante de la propriété, et empiétant sur le domaine public ;
- les mains courantes réalisées par la Police municipale pour constater les nuisances provoquées par la végétation débordante sur l'espace public, en date du 29 avril 2021, du 04 septembre 2021, du 23 novembre 2021 et du 03 février 2023 ;
- les courriers envoyés à Monsieur LEMARCHAND notamment par la Mission Habitat de la Ville en date du 30 décembre 2021 et du 27 juin 2022 ; le courrier de mise en demeure de réalisation des travaux d'élagage de la végétation sur la propriété en date du 16 novembre 2022 envoyé par le service juridique de la Ville ainsi que les courriers de convocation déposés par la Police municipale et datés du 03 mai 2021 et du 30 novembre 2021 ;
- le rapport de constatation de la Police municipale en date du 22 mai 2023;
- le procès verbal provisoire en date du 02 juin 2023 notifié le 14 novembre 2023 par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur LEMARCHAND constatant l'état d'abandon.

Ce procès verbal provisoire a permis de relever les désordres suivants :

- la présence de végétation abondante à l'avant de la maison,
 - le jardin en friche à l'arrière de la maison, et débordant sur la voie publique,
 - les carreaux de la façade avant en partie manquant,
 - le chéneau sur la façade avant dégradé.
- le certificat d'affichage de ce procès verbal provisoire sur le bien attesté par la main courante de la Police municipale en date du 13 octobre 2023 ,
 - le certificat d'affichage de ce procès verbal du 13 octobre 2023 au 14 janvier 2024 en Mairie de Lambersart,
 - la date de parution du procès verbal précité dans les journaux suivants : la Voix du Nord et Nord Eclair, le 13 octobre 2023,
 - le constat du 11 avril 2024 confirmant les signes d'abandon de la propriété et que les travaux réalisés (suppression de la végétation abondante à l'avant de la maison) n'ont pas permis de remédier à l'état d'abandon de ce bien,
 - le procès verbal définitif du 11 avril 2024, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur LEMARCHAND,

- le certificat d'affichage de ce procès verbal définitif en Mairie du 05 juin 2024 au 06 juillet 2024.

France Domaine a estimé la valeur vénale de l'immeuble à 159 000 euros.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de déclarer l'immeuble sis 48 rue Pierre Corneille à Lambersart, bien cadastrée AH295 et AH948, appartenant à Monsieur LEMARCHAND Eric Jean Francis, en état d'abandon manifeste ;
- d'autoriser la poursuite de la procédure d'expropriation de cette parcelle au profit de la MEL, d'un organisme y ayant vocation ou d'un concessionnaire d'une opération d'aménagement visé à l'article L. 300-4 du Code de l'Urbanisme, en vue soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat (création de logements sociaux) ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la procédure.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le **22 OCT. 2024**

Affiché le **22 OCT. 2024**

Pour extrait conforme,




Nicolas BOUCHE
Maire

Conseiller Métropolitain




Kacem LEMTIRI

Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | 2041017_34 |
| Objet : | Immeuble sis 48 rue Pierre Corneille à Lambersart - Procédure d'état d'abandon manifeste |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-10-17 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement |
| Identifiant unique : | 059-215903287-20241017-2041017_34-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20241017-2041017_34-DE-1-1_0.xml | text/xml | 910 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 20241017_34 abandon manifeste 48 rue Pierre Corneille.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20241017-2041017_34-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 334.3 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 22 octobre 2024 à 11h32min36s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 22 octobre 2024 à 11h32min37s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 22 octobre 2024 à 11h37min35s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 22 octobre 2024 à 11h37min43s | Reçu par le MI le 2024-10-22 |